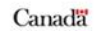




Impact Evaluation Mentoring for Governments in East & West Africa



Mentorat en évaluation d'impact pour les gouvernements d'Afrique de l'est et de l'ouest

Proposition de projet :

Étude d'impact d'insertion socio-économique des jeunes vulnérables en Côte d'Ivoire

Présenté à

Partnership for Economic Policy (PEP)

Par

**Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-Emploi) du
Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes**

&

**Office du Service Civique National (OSCN) du Secrétariat d'Etat chargé
du Service Civique**

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Avril 2019

SECTION A – FAISABILITÉ DE LA RANDOMISATION

1. Mise en œuvre de l'assignation aléatoire (max 200 mots)

L'évaluation d'impact de la politique ou du programme visé doit être réalisée à l'aide d'un essai randomisé contrôlé. Cette méthodologie expérimentale nécessite la création d'un groupe de traitement, composé des sujets éligibles qui participeront ou bénéficieront de l'intervention, et d'un groupe témoin, composé de sujets également éligibles mais exclus de la participation au programme.

Décrivez le mécanisme que vous utiliserez pour assigner au hasard des sujets à chacun de ces deux groupes (par exemple, une loterie parmi les sujets éligibles, la mise en œuvre dans certaines zones géographiques et pas d'autres, une inclusion progressive des sujets dans le programme ou le mécanisme d'introduction progressive, etc.).

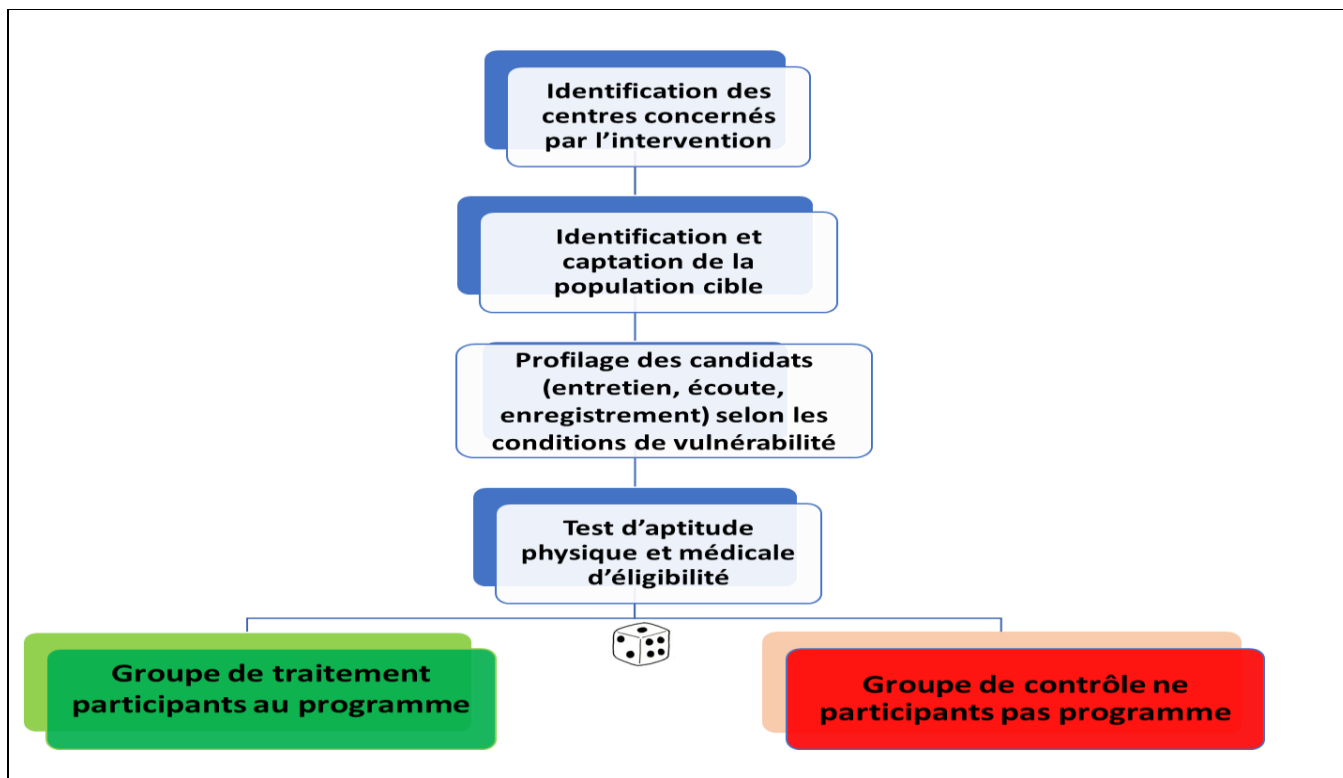
La mise en œuvre de l'initiative respecte les étapes suivantes dans chaque site de mise en œuvre :

1. Identification des centres concernés par l'intervention
2. Identification et captation de la population cible
3. Profilage des candidats (entretien, écoute, enregistrement) selon les conditions de vulnérabilité
4. Test d'aptitude physique et médicale d'éligibilité
5. Sélection définitive et information des bénéficiaires
6. Resocialisation
7. Formations transversales
8. Formation qualifiante
9. Stages en entreprise ou auprès des Maîtres artisans

Après l'étape 4 (Test d'aptitude physique et médicale) qui permettra de disposer de la liste des candidats éligibles, tous les candidats éligibles seront assignés de manière aléatoire entre le groupe de traitement (sujets éligibles participants au programme) et le groupe de contrôle (sujets également éligibles mais ne participants pas au programme).

Cette assignation sera faite sur la base d'une loterie par le Comité de sélection à l'aide d'un protocole d'assignation aléatoire qui sera élaboré et validé avec toutes les parties prenantes.

Le schéma ci-dessous donne un aperçu de la méthode d'assignation.



2. Stratégies face aux risques de contamination et retombées (max 200 mots)

Deux problèmes courants affectant l'assignation aléatoire au traitement et, par conséquent, les risques de biais dans les résultats, sont la contamination et les « retombées » (spillovers) entre le groupe traitement et le groupe témoin. Expliquez comment votre stratégie de randomisation fonctionne pour prévenir ces problèmes/effets.

Notre approche de randomization permettra de limiter la contamination et le spillover de deux manières :

- **l'éloignement géographique** : les deux zones de mise en œuvre du projet sont la région du Gbêkê qui a pour capitale de région Bouaké et le district des Lagunes qui a pour capitale Abidjan. La région du Gbêkê comprend quatre Départements (Bouaké, Béoumi, Sakassou, Botro) et huit (8) Communes et un nombre importants de villages. De même le district d'Abidjan comprend 10 communes d'Abidjan et les villes environnantes, réduisant ainsi la possibilité de d'interaction entre les sujets traités et non traités.

- **la nature même du programme** : les bénéficiaires du programme séjournent au centre de formation pendant trois d'affilés à chaque phase (formation civique et formation professionnelle) avec des sorties très limitées (moins de 2 fois par trimestre ou une durée inférieure à 2 jours). Ceci permettra de limiter les contacts avec le groupe de contrôle et donc réduire les contaminations.

3. Consentement à l'évaluation

L'acceptation de l'utilisation d'une technique d'assignation aléatoire pour l'évaluation du programme ou de la politique concernée est une condition obligatoire pour la présentation de la proposition et le versement de la subvention. Votre soumission est-elle accompagnée d'une lettre du bureau gouvernemental responsable du programme ou de la politique, indiquant son engagement à réaliser une évaluation expérimentale (y compris la mise en œuvre d'une assignation aléatoire) ?

Oui

Non

4. Taille potentielle de l'échantillon

Donnez une estimation de la taille potentielle maximale (« universe ») de la population non traitée (éligible) qui sera disponible pour une assignation aléatoire – i.e. dans le groupe de traitement ou le groupe de contrôle - pendant la phase de randomisation.

Dans le cadre de notre étude, nous prévoyons 1000 individus comme population totale éligible au programme dans les deux centres de formation dont 236 individus retenus comme bénéficiaires dans les deux centres de formations.

Le nombre de 250 bénéficiaires est fixé dans le cadre de résultats du projet qui fera l'objet d'évaluation et sur la base du budget. Ainsi, nous aurons 236 jeunes éligibles traités et 472 qui seront considérés comme population témoin (groupe de contrôle).

SECTION B – INTERVENTION DETAILS

1. Description de l'intervention (max 300 mots)

Décrivez, de manière précise, l'expérience vécue par un sujet éligible sélectionné pour participer au programme ou de la politique en question. Il s'agit là de la définition du traitement qui sera évalué dans l'étude. Si des solutions de remplacement doivent également être testées, présentez et décrivez ces différents traitements alternatifs.

Après la sélection définitive, le sujet éligible sélectionné se rend au Centre Civique d'Action pour le Développement (CCAD). Il accomplit les procédures d'admission (signature des fiches, approbation des règlements intérieurs, etc.) et reçoit un kit d'installation (draps, couvertures, ...) avant l'accès au dortoir.

Une fois installé au centre, le sujet éligible reçoit les services suivants :

- Prise en charge :
 - Vaccination contre certaines endémies (fièvre jaune, méningite, ...)
 - Soins de santé à l'infirmerie si besoin
 - Restauration 3 fois par jour au sein du CCAD
 - Pécule de formation : 20 000 FCFA (50 CAD)/ mois
 - Présence d'un encadrement civile et militaire permanent
- Formations civique et citoyenne (FCC) (3 mois) pour développer ses attitudes civiques et citoyennes ; acquérir les règles de vie en société (discipline) et améliorer son savoir-être. Il participe à l'entretien du centre, aux activités associatives et sportives et aux activités communautaires à l'extérieur du centre. La FCC est accompagnée par une formation en alphabétisation, le brevet national de secourisme (BNS) et le permis de conduire d'automobile.
- Formation qualifiante (6 mois) pour renforcer les compétences professionnelles du sujet dans le métier qu'il aura choisi.
- Stage professionnel (3 mois) : Après la formation qualifiante, le sujet bénéficie d'une formation pratique dans une entreprise ou auprès d'un maître – artisans partenaire du CCAD y compris une prime de transport et de subsistance de 20 000 FCFA / mois .
- Appui à l'Insertion professionnelle : Après le stage le sujet bénéficie d'un accompagnement du SCAED et ses partenaires pour des emplois salariés, l'auto-emploi (kits d'installation) ou poursuite de la formation pratique.
- Suivi : Un mécanisme de suivi est mis en place en vue de collecter pendant une année (appels téléphoniques, visites, ateliers d'échanges) des informations sur le parcours d'insertion du sujet et l'impact social généré dans sa communauté.

2. Procédures d'application pour les candidats (max 300 mots)

Décrivez, de manière précise, la procédure à suivre par un candidat potentiel pour être « considéré » (éligible) pour participer ou bénéficier du programme. Indiquez aussi la liste (complète) des documents que les candidats doivent présenter et décrivez, de manière détaillée, les activités auxquelles ils peuvent être amenés à participer pendant le processus de sélection (e.g. entretiens, séances d'information, etc.).

- Le candidat au programme doit respecter les critères suivants :
 - Être âgé de 16 à 35 ans ;
 - Être Ivoirien ;
 - Être volontaire et motivé ;
 - Être analphabète, non scolarisé ou en échec scolaire (niveau max. 3^{ème}) ;
 - Ne pas être bénéficiaire d'un autre programme de formation ou d'insertion ;
 - Être apte psychologiquement ;
 - Être apte physiquement et médicalement.
- Le candidat doit s'inscrire auprès d'un centre social ou d'une ONG chargée de l'enregistrement. Il fournit une pièce d'identité et 2 photos et subit un entretien à l'aide de la fiche d'enregistrement. Il est participe également à une séance d'entretien pour apprécier ces motivations et apporter des explications sur le processus pédagogique au sein du centre. Après cette phase, un rapport de motivation est rédigé par les experts en charge de l'entretien à partir d'une grille d'évaluation comprenant les données suivantes :
 - Degré de vulnérabilité ;
 - Volontariat et motivation ;
 - Aptitude à la vie en collectivité ;
 - Adhésion aux valeurs prônées et au service de l'intérêt général ;
 - Choix de la formation professionnelle (cohérence avec le profil) ;
 - Compréhension du programme ; ...Cette étape permet de déterminer son niveau de vulnérabilité.
- Si le candidat est présélectionné sur la base de son score de vulnérabilité, il subit des tests d'aptitudes physique et médicale pour établir la liste des candidats aptes pour les entretiens et les écoutes.
- Après les tests d'aptitudes physique et médicale, le dossier du candidat est transmis au Comité de sélection pour la délibération définitive. Le candidat est alors informé du résultat et une rencontre est organisée avec le candidat sélectionné pour des informations sur sa participation.

Tout le processus est gratuit pour les candidats et les bénéficiaires.

3. Considérations d'éligibilité et processus de sélection (max 300 mots)

Détaillez les critères d'éligibilité et décrivez, de manière précise, comment chacun de ces critères est évalué dans la pratique (considérations pour la sélection). Expliquez aussi comment les candidats sélectionnés sont informés de leur sélection en tant que participant du programme.

- Le candidat au programme doit respecter les critères suivants :
 - Être âgé de 16 à 35 ans ;
 - Être Ivoirien ;
 - Être volontaire et motivé ;
 - Être non scolarisé ou en échec scolaire ;
 - Ne pas être bénéficiaire d'un autre programme de formation ou d'insertion ;
 - Être apte psychologiquement ;
 - Être apte physiquement et médicalement.
- Les critères d'âge et de nationalité sont évalués sur la base des informations indiquées sur le document justificatif d'identité fournis par le candidat ou d'une enquête sociale au sein de sa communauté
- Les critères de volontariat, de motivation, de scolarisation et de participation à un programme similaire sont évalués lors des entretiens d'enregistrement et de motivation avec le candidat. Chaque entretien se déroule sur la base d'une fiche ou questionnaire qui permet de collecter et analyser l'information fournie par le candidat.
- L'aptitude physique et médicale est évaluée lors des tests d'aptitudes physiques et médicales. Ces tests sont réalisés par du personnel médical.

Tous ces critères sont analysés par le Comité de sélection qui délibère en dernier ressort pour le choix des candidats sélectionnés.

Les décisions du comité de sélection y compris la liste des candidats sélectionnés est affichée dans les centres sociaux et les ONG dans lesquels les candidats se sont inscrits. Le candidat est alors informé du résultat par téléphone et une rencontre est organisée avec lui pour des informations sur sa participation.

SECTION C – DÉTAILS DE L'ÉVALUATION

1. Échéancier/calendrier

Fournissez les dates anticipées pour les principales étapes du projet d'évaluation d'impact, suivant la liste présentée ci-dessous. N'oubliez pas qu'il faut laisser suffisamment de temps pour que les résultats des interventions politiques se matérialisent, en fonction de la nature de l'intervention/politique.

- **Collecte des données de base/référence** : Janvier - Février 2020
- **Début de l'intervention** : Mars – Avril 2020
- **Collecte des données de suivi** : Novembre - Décembre 2021

2. Question de recherche principale (max 100 mots)

Énoncez, le plus succinctement possible, votre principale question de recherche.

L'évaluation vise à répondre à 3 principales questions :

1. Le programme permet-t-il de réduire le degré de vulnérabilité des jeunes à risques en Côte d'Ivoire?
2. Quel est l'effet causal du programme sur l'employabilité des jeunes vulnérables?
3. Quel est l'impact du programme sur la propension des jeunes à s'engager dans des comportements asociaux tels que les activités illégales et la violence?

3. Résultats (max 200 mots)

Indiquez vos principaux résultats d'intérêt, c'est-à-dire les variables la plus importantes sur lesquelles vous prévoyez observer un impact résultant du programme. Énoncez jusqu'à trois résultats, classés par ordre d'importance.

En rapport avec les questions d'évaluation, les principaux résultats d'intérêt seront :

1. Le programme contribue à la réduction de la vulnérabilité des jeunes
2. La participation au programme affecte positivement la probabilité d'insertion sur le marché du travail
3. La participation au programme réduit la propension à développer des comportements asociaux (violence, crime, vandalisme, ...)

4. Calcul de la taille de l'échantillon et de la puissance

Si possible, fournissez des calculs préliminaires de la taille de l'échantillon pour votre expérience, en supposant un niveau de puissance de 80%. Veuillez inclure les valeurs correspondant à « l'effet détectable minimal » (« minimum detectable effect », MDE) et au degré de corrélation intra-grappe (« intra-cluster correlation », ICC), le cas échéant, ainsi que la taille de l'échantillon résultant.

Si vous ne savez pas comment procéder, laissez le champ vide. Les propositions sans calcul de puissance ne seront pas pénalisées, mais présenter ces données est considéré comme un avantage.

Notons que dans le cadre de l'étude, nous avons 250 bénéficiaires dans deux centres de formation (Abidjan et Bouaké).

En raison des contraintes de capacité, le centre d'Abidjan devra accueillir 100 jeunes hommes pensionnaires tandis que celui de Bouaké va accueillir 150 jeunes hommes et femmes.

La taille de l'échantillon dans le cadre d'une évaluation d'impact dépend de plusieurs facteurs notamment la marge d'erreur ou le degré de signification statistique attendu α , la puissance β du test statistique, l'effet minimum détectable (MDE) noté δ .

Dans le cadre de notre étude, nous considérons une puissance du test statistique $\beta=0.8$ (soit 80%), le degré de signification statistique **$\alpha=0,05$ (soit 5%)**.

La taille de l'échantillon considérée pour l'étude sera la somme des échantillons par centre (Abidjan et Bouaké) et se décline comme suit.

- **Pour Abidjan**

Sur la base d'étude similaire déjà effectuée sur des jeunes dans les mêmes contextes et de la phase pilote du projet, la moyenne espérée de l'effet du traitement \bar{X}_t est de **160** ; la variable d'intérêt étant le score de vulnérabilité et la moyenne de l'échantillon de contrôle \bar{X}_c est de **140**. L'écart type de pré-traitement du score de vulnérabilité σ est de 71.

L'effet minimum détectable est donc $= \frac{160-135}{71} = 0.35$.

Sur cette base, on a un échantillon de traitement de 95 jeunes et un échantillon de contrôle de 190 ; ce qui correspond à une taille de 285 jeunes pour Abidjan.

- **Pour Bouaké**

Partant du même principe que pour Abidjan, la moyenne espérée de l'effet du traitement \bar{X}_t est de **160** ; la variable d'intérêt étant le score de vulnérabilité et la moyenne de l'échantillon de contrôle \bar{X}_c est de **140**. L'écart type de pré-traitement du score de vulnérabilité σ est de 71. L'effet minimum détectable est donc $\delta = \frac{160-140}{69} = 0.29$

Sur cette base, on a un échantillon de traitement de 141 jeunes et un échantillon de contrôle de 282 ; ce qui correspond à une taille de 423 jeunes pour Bouaké.

Compte tenu du fait qu'il y aura aussi bien des hommes que des femmes (30% de femmes) à Bouaké, l'échantillon final se décline comme suit :

Traitement : 42 femmes et 99 hommes

Contrôle : 85 femmes et 197 hommes.

Tableau 1 : synthèse de l'échantillonnage

LOCALITES	EFFECTIFS	TAILLE DE L'ECHNATILLON				TOTAL
		Traitement		Contrôle		
		Homme	Femme	Homme	Femme	
Abidjan	100	95	-	190	-	285
Bouaké	150	99	42	85	197	423
Total	250	194	42	275	197	708

SECTION H – OTHER CONSIDERATIONS

1. Conceptualisation

a. La vulnérabilité

Le concept de vulnérabilité est profondément enraciné dans le domaine des risques naturels et de la pauvreté (Editorial, 2006)¹. La mesure de la vulnérabilité est un puissant outil d'analyse permettant de décrire les conditions existantes de susceptibilité au préjudice, d'impuissance et de marginalisation des systèmes tant physiques que socio-écologiques. De plus, la mesure de la vulnérabilité permet de guider l'analyse normative des mesures visant à améliorer le bien-être par la réduction des risques (Adger, 2006).

1. Définition de la vulnérabilité

Il n'y a pas d'unanimité sur la définition de la vulnérabilité. Cependant, certains auteurs se sont efforcés de proposer des définitions permettant d'appréhender le concept et de le mesurer afin d'améliorer le bien-être des populations. Ainsi, Gabor et Griffith (1980) ont été les premiers auteurs à avoir mieux explicité la notion de vulnérabilité. Pour eux, la vulnérabilité correspond aux menaces (de matières dangereuses) auxquelles les personnes sont exposées (y compris les agents chimiques et la situation écologique des communautés et leur niveau de préparation aux urgences). Cette définition reste très restreinte à la notion d'exposition et n'apporte pas une compréhension globale de la notion de vulnérabilité comme étant également un problème de résilience.

Timmerman (1981) va prendre en compte cette dernière notion en définissant la vulnérabilité comme étant le degré auquel un système agit négativement à la survenance d'un événement dangereux. Dans la logique de généraliser cette notion, le Bureau des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO) définit la vulnérabilité comme étant le degré de perte d'un élément ou d'un ensemble d'éléments à risque résultant de la survenue d'un phénomène naturel d'une ampleur donnée.

Cette définition qui s'est voulue générale et plus compréhensible avec Kates (1985) qui définit la vulnérabilité comme étant la «capacité à subir un préjudice et à réagir négativement». Dans la même veine, Bogard (1988) donne plus de détails sur cette notion au niveau global et individuel. Pour lui, la vulnérabilité est définie, de façon générale, comme l'impossibilité de pouvoir prendre des mesures efficaces pour se prémunir contre les pertes.

Mitchell (1998) la perçoit comme étant le potentiel de perte. Toutefois, Liverman (1990) suggère de distinguer la vulnérabilité issue des conditions biophysiques de celle qui est issue des conditions politiques, sociales et économiques de la société. Pour Downing (1991), la vulnérabilité doit faire référence à une conséquence (par

¹ Editorial, 2006. Resilience, vulnerability, and adaptation: A crosscutting theme of the International Human Dimensions Program on Global Environmental Change, *Global Environmental Change*, 16(3), 237–239.

exemple, la famine) plutôt qu'à une cause (par exemple, sont vulnérables à la faim); et c'est un terme relatif qui différencie les groupes socio-économiques ou les régions, plutôt qu'une mesure absolue de la privation.

Afin de concilier les aspects d'ordre physique et social du concept, Dow (1992) définit la vulnérabilité comme la capacité différentielle des groupes et des individus à faire face aux aléas, en fonction de leur position dans le monde physique et social.

Smith (1992) apporte une définition qui permet de mieux prévenir la vulnérabilité. Pour l'auteur, le risque lié à un danger spécifique varie avec le temps et en fonction des modifications de l'exposition physique (ou des deux) ou de la vulnérabilité humaine (étendue de la tolérance sociale et économique disponible sur le même site). La définition de Cutter (1993), selon laquelle la vulnérabilité est la probabilité qu'un individu ou un groupe soit exposé à un danger et affecté par celui-ci, met en évidence les facteurs qui expliquent la vulnérabilité. C'est ainsi qu'il souligne que la vulnérabilité est l'interaction des aléas du lieu (risque et atténuation) avec le profil social des communautés.

A la suite de ces définitions fonctionnelles, les nouvelles définitions de la vulnérabilité seront de plus en plus opérationnelles. Ainsi, Watts et Bohle (1993) définissent la vulnérabilité en termes d'exposition, de capacité et de potentialité. En conséquence, la réponse prescriptive et normative à la vulnérabilité consiste à réduire l'exposition, à améliorer la capacité de réaction, à renforcer le potentiel de récupération et à renforcer le contrôle des dommages (c'est-à-dire, à minimiser les conséquences destructives) par des moyens privés et publics. Cette première définition opérationnelle sera enrichie par Blaikie et al. (1994), qui perçoivent la vulnérabilité comme les caractéristiques d'une personne ou d'un groupe en termes de capacité à anticiper, à faire face, à résister et à récupérer de l'impact d'un aléa naturel. C'est une combinaison de facteurs qui déterminent dans quelle mesure la vie et les moyens de subsistance d'une personne sont mis en danger par un événement distinct et identifiable de la nature ou de la société. Bohle et al. (1994) précisent la définition précédente en percevant la vulnérabilité comme une mesure globale du bien-être humain qui intègre l'exposition environnementale, sociale, économique et politique à une gamme de perturbations potentiellement néfastes.

En somme, la vulnérabilité fait référence à l'incapacité de résister aux effets d'un environnement hostile (Ciurean et al. 2013). En d'autres termes, c'est une mesure du préjudice futur possible (Wolf et al. (2013).

2. Typologie de la vulnérabilité

Il existe plusieurs types de vulnérabilité selon le domaine de recherche: la vulnérabilité liée à la famine et à l'insécurité alimentaire, aux aléas, à l'écologie humaine, la pression et libération, au changement climatique et à la variabilité, aux moyens de subsistance durables et à la pauvreté, et la vulnérabilité des systèmes socio-écologiques.

3. Mesure de la vulnérabilité au niveau individuel

Cette section aborde les indicateurs relatifs à la construction d'un indice de vulnérabilité au niveau individuel.

3.1. Composantes de la vulnérabilité liée aux moyens de subsistance durable et à la pauvreté

Selon Cutter, Boruff et Shirley (2001) et le centre Heinz pour la science, l'économie et l'environnement (2002), les principaux indicateurs qui expliquent la vulnérabilité au niveau individuel sont : (i) un statut élevé dans la société et le niveau de revenu ; (ii) le genre ; (iii) la culture ; (iv) l'âge ; (v) la densité de l'activité économique dans la communauté ; (vi) la perte d'emploi ; (vii) le lieu de résidence ; (viii) les habitations mobiles (ix) les infrastructures économique et sociale ; (x) la rente comme source de revenu ; (xi) le type d'occupation ; (xii) un taux de fécondité élevé, une famille plus grande et un ménage célibataire ; (xiii) le niveau d'éducation ; (xiv) le taux de croissance de la population dans la communauté ; (xv) la densité des services médicaux ; (xvi) la dépendance aux services de la société et (xvii) l'appartenance à un groupe d'individus ayant des besoins particuliers.

3.2. Composantes de la vulnérabilité psychologique

Selon Mangeard-Lourme (2013), les six dimensions qui permettent de mesurer la vulnérabilité psychologique sont : (i) la santé mentale ; (ii) les addictions ; (iii) le soutien social ; (iv) l'utilisation de services extérieurs ; (v) la stabilité familiale à travers la satisfaction de couple et (vi) la résilience.

b. La violence

La violence est un concept très vaste qui implique plusieurs champs d'analyse : biologie, génétique, anthropologie, psychologie, sociologie, politique, économie. Elle est un concept général qui ne peut être réduit à une définition unique et universelle. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) la violence se définit comme « l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres un groupe ou une communauté, qui entraîne un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès ».

Emin (1997) a identifié trois formes de violences : la violence verbale (refus de punitions, grossièretés, insolences, injures, insultes, chantage, menaces de mort), la violence contre les biens (dégradation et destructions des biens, cambriolages, incendies, vandalisme) et la violence contre les personnes (bousculades, brutalités, jeux violents, bagarres, menaces avec armes, viols).

Trois sources de mesure de la violence peuvent se présenter : les données policières, les enquêtes de victimisation et les données auto-déclarées. Les données policières sont relatives aux données agrégées relatives à la violence (Homicides, agressions physiques, vols avec violence, agressions sexuelles, etc.). L'avantage de ces données réside dans : (i) la définition d'indicateurs stables qui peuvent être suivis au cours du temps, (ii) la possibilité d'agrégation et (iii) la collecte d'information basées sur des preuves physiques ou de témoins pouvant traduire l'ampleur du phénomène. Toutefois ces données ne fournissent pas toujours certaines caractéristiques sociodémographiques, procurent peu d'information sur les conséquences de la

violence et ne comprennent que des informations qui peuvent être portées à l'attention de la police (sous-estimation). Ces difficultés sont générales limitées par les enquêtes de victimisation. Cependant la nature de notre étude ne nous permet pas d'emprunter cette voie.

Nous mesurerons dès lors la violence à l'aide des données auto-reportée. Cette approche quoique, limite du fait à la fois de la sous-déclaration (réticence à révéler les préférences) ou sur-déclaration (psychologie de groupe chez les jeunes), permettra toutefois de capter le comportement des jeunes en prenant en compte les questions cognitives. Trois aspects auto-déclarés seront captés : (i) l'Attitude et les croyances, (ii) l'évaluation cognitive et psychologique et (iii) l'évaluation du comportement. Le tableau 3 présente ces trois aspects et quelques indicateurs qui seront mesurés.

Tableau 2 : indicateurs de mesure de la violence

Items	Aspects mesurés	Quelques indicateurs
Attitude et croyances	<ul style="list-style-type: none"> - agression/délinquance - gangs - rôle du genre - armes 	<ul style="list-style-type: none"> - attitude vis-à-vis de la violence - attitude vis-à-vis des gangs - stéréotype sur le genre - attraction face aux armes et à la violence
évaluation cognitive et psychologique	<ul style="list-style-type: none"> - fantasmes en matière d'agression - fatalisme - aspirations pour le futur - implication dans la violence - estime de soi - conscience sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - types et degré du fantasme - confiance en soi - leadership de groupe - disposition à s'engager dans la violence (ou à résolution des problèmes de violence) - perception individuelle de sa propre valeur - perception de l'effet du comportement violent sur les autres
évaluation comportemental	<ul style="list-style-type: none"> - comportement violent et agressif - violence sur le (la) partenaire - expositions aux gangs 	<ul style="list-style-type: none"> - fréquence des comportements violents auto-déclarés - victimisation auto-déclarée - appartenance à un gang

2. Budget

Les projets qui seront sélectionnés se verront octroyer un financement du PEP d'une valeur pouvant atteindre 87 000 USD, comprenant :

- une subvention de recherche de 22 000 USD,

- une subvention allouée à la collecte de données de 25 000 USD, ainsi que
- diverses subventions (pouvant aller jusqu'à 40 000 USD) associées à différentes activités, telles que la participation aux conférences annuelles et ateliers de formation de PEP, des visites d'étude internationales, la publication des résultats dans des revues scientifiques, ou l'organisation de conférences à l'échelle nationale pour les discuter avec les parties prenantes, etc.

Présentez (suivant le tableau ci-dessous) un budget pour les coûts associés à la recherche (max 22 000 USD) ceux associés à la collecte des données (max 25 000 USD) dans le cadre de votre projet proposé.

Tableau 3 : Budget

Item	Coût (\$US)
RECHERCHE	22,000
<i>Personnel de recherche</i>	9,246
<i>Comité de suivi et de supervision</i>	12,754
COLLECTE DE DONNÉES	25,000
<i>Personnel de terrain</i>	5,293
<i>Conception de l'enquête (survey design)</i>	2,376
<i>Pilote (intervention)</i>	5781
<i>Formation du personnel de terrain</i>	1,883
<i>Coûts de transport</i>	3,461
<i>Hotel et per diems</i>	6,206
TOTAL	47,000

3. Acceptation des décisions du Comité d'éthique de la recherche du PEP

L'acceptation des décisions du Comité d'éthique de la recherche du PEP (www.pep-net.org/research-ethics-review-committee) est une condition obligatoire pour la présentation de la proposition et le versement de la subvention. Acceptez-vous de respecter les décisions du Comité ?

Oui

Non

4. Remarques additionnelles (max 200 mots)

Veuillez saisir toute autre information relative au projet d'évaluation d'impact de votre programme ou politique proposé.

Ce dispositif est une approche clé du Gouvernement pour adresser la problématique des jeunes vulnérables en Côte d'Ivoire en vue de leur resocialisation et leur insertion professionnelle. Il a été mis en vigueur en 2014 et est opérationnalisée depuis 2017. Pour traduire cette importance, le Gouvernement s'est engagé à moyen terme, avec l'appui de ces partenaires techniques et financiers à une extension de ce dispositif sur toute l'étendue du territoire par l'ouverture d'une dizaine de centres du même type. Toutefois, la question de l'impact de cette initiative en vue de son passage à l'échelle est une préoccupation importante pour le gouvernement eu égard au défi du renforcement de la stabilité post-conflit. Ce, d'autant plus qu'une mesure rigoureuse de l'impact du programme permettra de mobiliser davantage de ressources non seulement au niveau du budget de l'Etat, mais aussi auprès des partenaires au développement soucieux de la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire.